



## Déclaration liminaire du SNALC au CTA du 16 janvier 2020

Monsieur le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les membres du CTA, je vous présente les meilleurs vœux des représentants du SNALC pour 2020.

M. le Ministre de l'Éducation Nationale, lors des vœux qu'il a présentés par mail aux personnels, a déclaré : « ... une société qui va bien est une société qui croit en son Ecole, une société qui va bien est une société qui respecte ses professeurs... ». La société française ne va pas bien, comme le démontre le mouvement de grève qui dure depuis le 5 décembre dernier, contre la réforme des retraites, sans parler du mouvement des Gilets jaunes qui a précédé, pour n'évoquer que ces deux points. Les professeurs ne sont pas respectés par une partie grandissante de la société. Comment pourraient-ils l'être quand leur propre ministre, et d'une manière plus générale le gouvernement actuel, autant que les précédents, ne leur montrent aucune considération ?

Les belles paroles n'incitent pas les étudiants à se présenter aux concours, bien au contraire. Ils seraient sans doute plus enclins à s'y intéresser si les rémunérations des professeurs n'étaient pas globalement inférieures de près de 1000 euros par mois à celles des autres cadres de la fonction publique, notamment parce qu'ils touchent très peu de primes, comme l'indique le rapport annuel 2018 sur l'état de la fonction publique. Rappelons que depuis 2010, le point d'indice a été gelé chaque année, sauf en 2016 et en 2017. Le gouvernement actuel, depuis qu'il est au pouvoir, ne l'a jamais augmenté. Rappelons que de janvier 1994 à juillet 2016, le point d'indice a progressé de 19,4% alors que l'inflation sur la même période progressait de 39,15%. Rappelons que le gouvernement actuel a décidé de reporter d'un an la pseudo-revalorisation dans le cadre du PPCR. Rappelons que cette hausse indiciaire qui vient donc d'avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qui ne concerne que certains dans le cadre du PPCR est contrebalancée par la hausse de la cotisation retraite et que nombre de professeurs ont donc un traitement moins élevé en guise de revalorisation.

Tous les enseignants ont compris qu'avec la réforme des retraites, telle qu'elle est envisagée, ils seront perdants. Non seulement ils auront passé toute leur carrière à être sous rémunérés mais ils devront se contenter d'une pension nettement amputée par rapport aux pensions actuelles. Les différents appels à la grève, depuis celui du 5 décembre, ont été très suivis. Les enseignants se mobilisent, même si, vu leur rémunération, faire grève n'est pas une décision prise à la légère. Ils en ont assez que l'on essaie de leur faire avaler des couleuvres. Le SNALC

s'est rendu à toutes les réunions auxquelles il a été invité pour discuter de la revalorisation dont le ministre parle. Force est de constater qu'à part « des paroles, des paroles, des paroles », il n'y a toujours rien de concret. Tout au contraire, Jean-Michel BLANQUER entretient une espèce de flou, ne veut pas dire clairement que la pseudo-revalorisation que le gouvernement envisage s'assortit en fait d'une refonte complète du métier d'enseignant, afin de parachever la destruction du service public d'éducation de notre pays. L'auteur de l'École de la confiance a réussi à augmenter le taux de défiance des professeurs à une hauteur inégalée.

Autre motif d'inquiétude, les moyens accordés à l'Éducation nationale, dont le SNALC dénonce l'insuffisance, année après année, et qui contribuent à dégrader les conditions de travail des enseignants et de leurs élèves. La répartition présentée au CTM du 18 décembre 2019 ainsi que celle que vous nous présentez à ce CTA, Monsieur le Recteur, voient, sans surprise, la politique des vases communicants se poursuivre. Afin de pouvoir arguer de la priorité au primaire, on continue de ponctionner les moyens du second degré, alors que le nombre d'élèves y augmente. Sans pour autant d'ailleurs parvenir à satisfaire les professeurs des écoles, dont les conditions de travail demeurent largement problématiques. Le SNALC dénonce la poursuite du recours aux heures supplémentaires, imposées pour « contrebalancer » une partie des suppressions de postes. A ce sujet, la situation est de plus en plus tendue, notamment dans les collèges. Le SNALC ne peut que constater, encore une fois, l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement privé.

Dans le premier degré, les données présentées lors de ce CTA ne sont pas encourageantes. Les besoins théoriques ne se traduisent pas in fine par les postes injectés dans l'académie : 67, c'est trop peu et leur ventilation ne fait que mettre cela en exergue. Les priorités énoncées par notre Ministre se révèlent être des priorités rhétoriques. Ainsi, et c'est l'exemple le plus flagrant, la promesse datant d'avril 2019 de dédoubler les GS en éducation prioritaire ne verra pas le jour cette année faute de moyens. A la place, on nous propose d'alléger, dans une certaine mesure, les effectifs de Grande Section pour tendre vers les 24 élèves. Ce ne sera que tendre, les postes créés à cet égard ne représentant qu'un quart des besoins constatés. Cela ressemble une fois de plus à un coup de com' que la réalité ne peut que démentir. Qui plus est, les besoins de l'éducation prioritaire en termes d'effectifs en Grande Section sont mis à égalité avec ceux relevant du milieu ordinaire. Force est de noter que ce qui était prioritaire ne l'est plus tant que ça dans les faits. Et concernant la prétendue priorité octroyée au titre du plan autisme, elle relève une fois de plus du saupoudrage.

Alors, puisque la tradition veut qu'en début d'année l'on fasse des vœux pour l'avenir, le SNALC forme le vœu que les belles paroles de notre ministère et du gouvernement cessent d'être creuses et se concrétisent. Cependant, comme le SNALC sait faire la différence entre un vœu pieux et la réalité, il continuera à se battre pour défendre les enseignants et les appelle donc à poursuivre le mouvement de grève.